



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E103468

VALABLE JUSQU'AU 21/03/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/09/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 46 900

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHERBOURG 2000B00130

Siret : 432 725 091 00016

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 3056900

Assurance Responsabilité Travaux :  
GENERALI IARD AH573864

Assurance Responsabilité Civile :  
GENERALI IARD AH 573864

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Raison sociale : BONNEMAINS STEPHANE

HAMEAU MOUCHEL  
STE CROIX HAGUE  
50440 LA HAGUE

Téléphone : 02 33 21 12 03

Portable : 06 07 75 24 77

Fax : 02 33 78 94 69

Site Internet : www.stephane-bonnemains.com

E-mail : accueil@bonnemains-stephane.fr

Responsabilité légale :  
BONNEMAINS STEPHANE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 21 Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Couvreur,Maçon,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste)	22/03/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	24/03/2022

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN  
ZONE OBJECT'IFS SUD  
151, RUE PAUL BOUCHEROT  
B.P. 4  
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.